

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

La convocation a été envoyée individuellement à chaque conseiller le mercredi 5 octobre 2022 pour le lundi 10 octobre 2022 à 20h30.

Ordre du jour :

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2 Utilisation des dépenses imprévues
- 3 Délégations du Conseil Municipal au Maire
- 4 Ligne de trésorerie
- 5 Emprunt lotissement Coz Pors
- 6 Desserte en fibre du lotissement Coz Pors
- 7 Actualités des dossiers
- 8 Questions diverses dont :
 - Eclairage public Parc Connan
 - Ty Blazenn
 - Repas du 11 Novembre
 - Changement de locataire d'un logement communal
 - Conseiller municipal correspondant incendie et secours
 - Décorations de Noël
 - Horaires éclairage public

L'an deux mil vingt-deux, le lundi dix octobre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-KERDANIEL légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste LE VERRE, Maire.

Présents : Jean-Baptiste LE VERRE, Stéphane BARBIER, Patrick BOURBLANC, Yann FRABOULET, Laure AUREGAN, Benoit DUCHEMIN, Yvon LE CUN, Claudie LE MÉHAUTÉ, Pascal LEMARCHAND, Yoann MOTTAIS, Marine SALAÛN.

Absents excusés : Sylvain FRELAUT a donné pouvoir à Jean-Baptiste LE VERRE
Magali LISCORNET a donné pouvoir à Patrick BOURBLANC
Mélanie HENRY, non représentée

Secrétaire de séance : Yvon LE CUN

DCM2022/053 : Approbation du procès-verbal du 22 août 2022

Vote Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si d'éventuelles observations sont à apporter au procès-verbal de la dernière séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le procès-verbal du 22 août 2022.**

DCM2022/054 : Utilisation des dépenses imprévues (DM n° 1)

Vote Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'utilisation des dépenses imprévues a été nécessaire pour alimenter les crédits d'un chapitre

budgétaire insuffisant, permettant de mandater le godet du tracteur.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D – 020 : Dépenses imprévues	- 4.200,00			
D – 2158 : Autres installations, matériel et outillages techniques		+ 4.200,00		
Total INVESTISSEMENT	- 4.200,00	+ 4.200,00		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de l'utilisation des dépenses imprévues telle que présentée ci-dessus (DM n° 1).

DCM2022/055 : Délégations du Conseil Municipal au Maire

Vote Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire certaines des attributions de cette assemblée.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, il est proposé d'examiner cette possibilité et de se prononcer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE délégation au Maire**, pour la durée de son mandat dans le domaine suivant mentionné à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :
 - 1 - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres **dont le montant est inférieur à 1.000,00 euros HT** ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.
 - **DECIDE qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Maire**, cette délégation sera exercée par le premier adjoint ;
 - **DECIDE qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Maire et du premier adjoint**, cette délégation sera exercée par le second adjoint ;
 - **DECIDE qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, du premier et du second adjoint**, cette délégation sera exercée par le troisième adjoint.

DCM2022/056 : Ligne de trésorerie

Vote Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Compte tenu des factures restant à payer et des subventions en attente de versement, le Maire propose l'ouverture d'une ligne de Trésorerie, celle actuellement en cours devant être remboursée.

Plusieurs banques ont été sollicitées : le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne ont fait une proposition de ligne de trésorerie pour 120.000 €.

Les différentes propositions et leurs caractéristiques financières sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Caisse d'Epargne	Crédit Agricole
Montant de la ligne de trésorerie	120.000 €	120.000 €
Durée	1 an	1 an
Taux	0,85 %	Variable Euribor 3 mois moyenné + marge de 1 % (exemple août 2022: 0,394 %, soit 1,394 %)
Paiement des intérêts ou du remboursement	Trimestre	Trimestre
Frais de dossier	500 €	0,25 % du montant de la ligne de trésorerie (soit 300 €)
Commission de non utilisation	0,10 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie initiale et l'encours quotidien moyen	Néant
Intérêts	Selon déblocage	Selon déblocage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne telle que précisée ci-dessus,
- AUTORISE M. Le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie et tout document afférent à ce dossier.

DCM2022/057 : Emprunt lotissement Coz Pors

Vote Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Afin d'assurer le financement des travaux du lotissement Coz Pors, le Maire propose de réaliser un emprunt de 250.000 €.

Plusieurs banques ont été sollicitées : le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne et la Banque Postale, ont répondu, sur la base de prêts relais.

Les différentes propositions et leurs caractéristiques financières sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Caisse d'Épargne		Crédit Agricole	Banque Postale
Montant de l'emprunt	250.000 €		250.000 €	250.000 €
Durée	3 ans	5 ans	3 ans	3 ans
Taux	Variable 3 mois + marge de 0,89 % (exemple dernier encours connu : 1,120 %, soit 2,01 %)	Variable 3 mois + marge de 1,14 % (exemple dernier encours connu : 1,120 %, soit 2,26%)	Variable Euribor 3 mois moyenné + marge de 1 % (exemple août 2022 : 0,394 %, soit 1,394 %)	Fixe 3,18%
Paiement des intérêts ou du remboursement	Trimestre		Trimestre sur les sommes débloquées	Trimestre
Frais de dossier	600 €		0,20 % du montant de la ligne de trésorerie (soit 500 €)	250 €, soit 0,10 % du montant maximum
Déblocage des fonds	Possible en 3 fois		Progressif sur une période de 36 mois	3 semaines après la date d'acceptation de la proposition et au plus tard le 07/12/2022
Remboursement anticipé	Partiel ou total à chaque échéance sans frais ni pénalité		Partiel sous réserve que l'intégralité du prêt ait été débloqué et au plus tard à l'échéance (sans frais)	Autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant un préavis de 35 jours calendaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir la proposition de la Banque Postale telle que précisée ci-dessus,
- AUTORISE M. Le Maire à signer le contrat pour le financement des travaux du lotissement Coz Pors et tout document afférent à ce dossier.

DCM2022/058 : Desserte en fibre du lotissement Coz Pors

Vote Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Dans le cadre du lotissement Coz Pors, des travaux de pose et de câblage en fibre optique doivent être réalisés. Cette dépense est une charge obligatoire pour la collectivité (Loi Macron).

Le devis reçu de la société SAS SOLUTEL est de 4.496,40 € TTC (3.747,00 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE M. le Maire à signer le devis correspondant et tout document relatif à l'exécution de ce dossier.**

Actualité sur les dossiers

Lotissement Coz Pors :

- Modalités de calcul du prix de revient du terrain (intérêts de l'emprunt inclus) ;
- 4 ou 5 personnes intéressées pour de l'investissement locatif ;
- Type de publicité à définir (exemple : « Le Bon Coin ») ;
- Bon avancement des travaux.

Questions diverses :

1 – Eclairage public Parc Connan :

- Demande de chiffrage au SDE (7 candélabres = 27K€ dont 12,5K€ à la charge de la commune ; en solaire = environ 31 K€).
- Contexte économique et écologique actuel défavorable à un tel projet.
- Proposition de ne pas donner suite.

2 – Ty Blazenn :

- Redressement judiciaire depuis le 01/07/2022.
- La situation s'améliore progressivement selon M. SITBON.
- Proposition de la Municipalité d'acheter la Licence IV pour mise à disposition gratuite de l'exploitant.
- Isolation de la 2^e salle à faire.

3 – Repas du 11 Novembre :

- Coutume : invitation des personnes de plus de 70 ans pour un repas préparé par le restaurateur local.
- Evolution de la société (vieillesse et enrichissement de la population).
- Suggestions : faire remonter progressivement l'âge de 70 à 75 ans (NON !); proposer au Comité des Fêtes d'organiser le repas (OUI).

4 – Changement de locataire d'un logement communal :

- Départ de Christophe CABEC au 31/10/2022.
- Remplacement par le locataire mitoyen, lui-même remplacé par un nouveau locataire.

5 – Conseiller municipal correspondant incendie et secours :

- Application de la loi de 2021.
- Candidature de M. Sylvain FRELAUT retenue.

6 – Décorations de Noël :

- Problème de savoir s'il est judicieux d'installer les guirlandes électriques en période de crise énergétique...
- Achat d'articles de décoration à effectuer en novembre + 6 sapins de 2,50m à commander.

7 – Horaires éclairage public :

- Actuellement en fonction jusqu'à 22h00.
- Nouveau concept de « sobriété énergétique ».
- Proposition de limiter l'éclairage à 20h00 (à compter de 7h00 du matin).
- Proposition de changer les lampes pour économiser l'énergie.

8 – Eau potable :

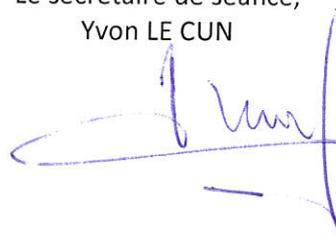
- Situation très tendue dans les Côtes d'Armor, avec un niveau d'eau dans le barrage de desserte très bas.
- Coupure dans le cimetière : affichage à faire.

La séance est levée à 23h24.

Le Maire,
Jean-Baptiste LE VERRE



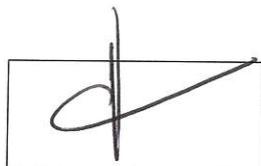
Le secrétaire de séance,
Yvon LE CUN



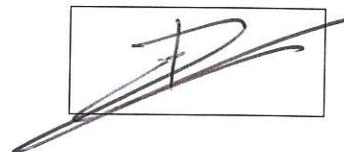
NUMEROTATION DES DELIBERATIONS DU 10 OCTOBRE 2022

DCM2022/053	Approbation du procès-verbal du 22 août 2022
DCM2022/054	Utilisation des dépenses imprévues (DM n° 1)
DCM2022/055	Délégations du Conseil Municipal au Maire
DCM2022/056	Ligne de trésorerie
DCM2022/057	Emprunt lotissement Coz Pors
DCM2022/058	Desserte en fibre du lotissement Coz Pors

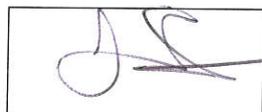
LE VERRE Jean-Baptiste
Maire



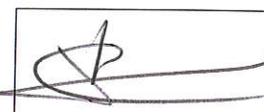
BARBIER Stéphane



BOURBLANC Patrick



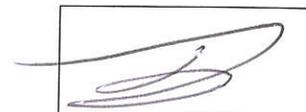
FRABOULET Yann



AUREGAN Laure



DUCHEMIN Benoît



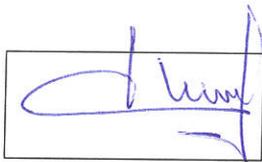
FRELAUT Sylvain

Absent
(pouvoir à
JB. LE VERRE)

HENRY Mélanie

Absente

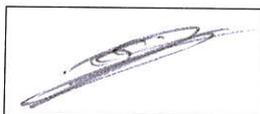
LE CUN Yvon
Secrétaire de séance



LE MEHAUTE Claudie



LEMARCHAND Pascal



LISCORNET Magali

Absente
(pouvoir à
P. BOURBLANC)

MOTTAIS Yoann



SALAÜN Marine

